

Ms

Le soussigné Directeur de l'Académie Royale de France
à Rome déclare ici par ordre et pour mémoire que la somme
des Pensionnaires à raison de vingt cinq francs par chaque
mois, montant pour les quarante deux mois de traitement
acquittés suivant les états émarginés des mois de septembre
et octobre 1841 ensemble les quittances des Pensionnaires
en voyage à la somme de ~~quatre~~ mille cinquante francs,
a été versée par lui sous la forme de retenues au fub et en
mesure de l'argent des traitemens pour être la somme
ayant droit

Rome le 31. Decr 1841